

VOLET	Mobilité
ACTION	Aménagements cyclables
Numéro Action	1.6
Maître d'ouvrage	Grand Chambéry

CONTEXTE et ENJEUX

Sur le territoire de Grand Chambéry, ce secteur est à l'origine de 43 % des émissions de gaz à effet de serre et est la principale source d'émissions de NOx, avec une contribution d'environ 63 % des émissions, dont 90 % imputables au diesel. L'évolution du trafic routier est à la hausse sur la plupart des axes structurants, tous types de véhicules confondus, car Grand Chambéry se trouve à la convergence de grandes infrastructures de transport qui positionnent l'agglomération au cœur des flux du Sillon alpin.

Le développement de la pratique cyclable est l'un des enjeux essentiels permettant d'améliorer sensiblement la qualité de l'air en opérant un report modal d'utilisateurs de la voiture « seuls » vers des modes et des pratiques plus vertueux et bénéfiques pour la santé. En neutralisant les périodes de confinement de 2020, la pratique du vélo a continué sa progression sur l'agglomération puisque la fréquentation cyclable mesurée sur les compteurs de l'agglomération a augmenté de 23% entre janvier 2016 et janvier 2020. En tendance longue on est sur une augmentation de 5% de la pratique du vélo par an, mais ces dernières années on était au-delà (+8% entre 2018 et 2019, et +10% entre 2019 et 2020 hors confinement).

Le Programme d'Orientation et d'Actions Déplacements (POA D) du PLUi HD de Grand Chambéry (adopté en décembre 2019) porte l'ambition d'une multimodalité interconnectée, prenant en compte les besoins de mobilité à la bonne échelle. Une de ses actions est dédiée à « la structuration et au développement des continuités cyclables et à l'accompagnement de la pratique ». Grand Chambéry a également élaboré un schéma directeur des aménagements cyclables. Ce schéma répertorie et développe les thématiques suivantes :

- la liste des points noirs à traiter,
- les aménagements existants à améliorer, ceux à réaliser,
- la mise en œuvre du jalonnement des itinéraires cyclables,
- le développement des services de la Vélostation,
- la question de l'offre de stationnement vélos,
- la communication et les opérations de promotion, etc.

Au titre des aménagements cyclables, 82 km de projets ont été référencés, dont 59 km à créer et 23 km à améliorer.

BILAN TRANCHE 1 ET EVOLUTIONS

L'action 1.6 est une nouvelle action qui ne figurait pas dans la tranche 1 de la convention qualité de l'air.

Cette action permet de mettre en œuvre le schéma directeur des aménagements cyclables (résorption de points noirs et amélioration des continuités cyclable), tout en favorisant la pratique du vélo sur le territoire. Elle permet de développer et d'améliorer le réseau de pistes cyclables du territoire pour les

bénéficiaires des chèques VAE et pour les utilisateurs des flottes de VAE et vélos hydrogène mis à disposition à la Vélostation grâce aux actions 1.4 et 1.5 de la convention régionale pour l'amélioration de la qualité de l'air.

LOCALISATION DE L'ACTION

Zone urbaine de Grand Chambéry.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Contenu de l'action : mise en œuvre des aménagements cyclables programmés par le schéma directeur des aménagements cyclables permettant de structurer et développer les continuités cyclables.

Résorber les points noirs : la sécurité des déplacements à vélo et l'encouragement à la pratique cyclable nécessitent le traitement des points durs et des zones de conflits. L'identification des points noirs et leur traitement en termes de faisabilité contribuent au maillage du réseau. Leur recensement fait apparaître leur positionnement à la fois sur les axes déjà aménagés et utilisables par les usagers, et sur les axes ou carrefours non aménagés. Le schéma directeur liste les points noirs les plus importants, il y en a une petite dizaine au niveau de la zone urbaine de GRAND Chambéry. Les points noirs sont de 2 ordres : des tronçons de voie à aménager, et des carrefours ou intersections à sécuriser.

Réaliser les continuités cyclables : le schéma directeur cyclable a fait notamment l'objet d'une retranscription cartographique et d'un descriptif explicatif par commune des aménagements cyclables proposés soit 82 km de projets référencés, dont 59 km à créer et 23 km à améliorer (objectif du schéma directeur). Suivant le type de voirie et les disponibilités foncières, les aménagements peuvent être sous forme de pistes cyclables en site propre, de bandes cyclables ou de voies vertes. 3 niveaux d'aménagements cyclables sont identifiés :

- niveau 1 : axe structurant permettant de relier les principaux pôles générateurs de plaine avec le centre-ville de Chambéry,
- niveau 2 : axe de liaison intercommunale, ou inter-quartiers ou entre pôles générateurs,
- niveau 3 : maillage fin et desserte locale.

Seuls les aménagements de niveau 1 et 2 sont d'intérêt communautaire en termes de réalisation. Les aménagements de niveau 3 ne sont pas transcrits dans le schéma directeur cyclable, leur étude et leur réalisation sont fonction du gestionnaire de voirie ou de l'aménageur compétent.

Les aménagements peuvent être de nature très diverses ; pour les carrefours il s'agit de réaménagements pour créer des îlots refuges, des plateaux, améliorer la signalisation horizontale et verticale, voire des passages inférieurs.

La programmation des investissements fait l'objet d'une priorisation annuelle en fonction des priorités cyclables, des capacités budgétaires et des besoins en travaux connexes. Une enveloppe annuelle de 880 000 € HT est prévue pour la mise en œuvre des aménagements cyclable du schéma entre 2019 et 2026.

Echéancier : 3 années de programmation d'aménagements cyclables (2022 à 2024) en 2022.

La direction de la mobilité assure le portage de cette action.

OBJECTIFS et GAINS ATTENDUS

Tonnes de CO₂ évitées, émissions de NOx et PM10 évitées

Participe à l'amélioration qualité de l'air

COHERENCE AVEC LE PLQA, PCAET, PPA ...

PCAET :

- Fiche action 1.3.3 pour un espace urbain adapté aux modes actifs - Orientation « Des aménagements et infrastructures au service des mobilités agiles et durables » ;

- Fiche action 1.3.6 pour des cheminements piétons / cycles sécurisés - Orientation « Des aménagements et infrastructures au service des mobilités agiles et durables ».

PLQA : action 5 portant sur la diminution des émissions en particules et oxydes d'azote par rapport à l'année 2007, via l'ensemble des politiques de transport.

PLUi HD : règlement et POA mobilité du PLUi HD approuvés en décembre 2019.

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

Vélostation de Chambéry (exploitant : Agence Ecomobilité).

Association Roue Libre, affiliée à la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB).

Association les Cyclotouristes Chambériens, affiliée à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT).

Groupe Technique Vélo : il réunit les élus et techniciens de Grand Chambéry, les élus et techniciens des communes concernées, le Département, les associations cyclistes (Roue Libre, affiliée FUB, et les Cyclos Chambériens, affiliés FFCT), et l'Agence Ecomobilité.

INDICATEURS

- Indicateurs de suivi et d'évaluation des conventions qualité de l'air : se référer aux tableaux transmis par ATMO

>>> Données de suivi à recueillir, source et responsabilité du recueil : service agriculture et aménagement durable (AAD)

ESTIMATION FINANCIERE et Calendrier

Coût total d'investissement total convention : 2 640 000 €

Tranche 1 > 0 € (dépenses engagées de 2019 à mars 2021)

Cette action n'a pas été engagée dans le cadre de la tranche 1 ; aucune subvention attribuée.

Revoyure > 2 640 000 € (dépenses restant à engager de mars 2021 à octobre 2022)

Revoyure	Détail poste dépense	Résorption de points noirs	Réalisation de continuités cyclables	TOTAUX
	Coût unitaire HT Biosourcés	440 000 €	440 000 €	880 000 €
	Nombre	3	3	6
	Coût total HT	1 320 000 €	1 320 000 €	2 640 000 €
	Coût éligible HT	1 320 000 €	1 320 000 €	2 640 000 €
	Coût sur 2021	0 €	0 €	0 €
	Coût éligible 2021	0 €	0 €	0 €
	Taux d'aide	44%	44%	
	Part région	0 €	0 €	0 €
	Part GC	0 €	0 €	0 €
	Coût sur 2022	1 320 000 €	1 320 000 €	2 640 000 €
	Coût éligible 2022	1 320 000 €	1 320 000 €	2 640 000 €
	Taux d'aide	39%	39%	39%
	Part région	514 800 €	514 800 €	1 029 600 €
	Part GC	805 200 €	805 200 €	1 610 400 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Revoyure (restant à engager) :

Financier	Montant total dépenses	Montant éligible	% subvention	Total subvention
Région		2 640 000 €	39%	1 029 600 €*
Autres collectivités**			20%	528 000 €
Etat**			20%	528 000 €
Autofinancement			21%	554 400 €
Total	2 640 000 €		100%	2 640 000 €

* Aucune subvention attribué par la région dans le cadre de cette action sur la tranche 1.

Financement total de l'action :

Financier	Montant total dépenses	Montant éligible	% subvention	Total subvention
Région		2 640 000 €	39%	1 029 600 €*
Autres collectivités**			20%	528 000 €
Etat**			20%	528 000 €
Autofinancement			21%	554 400 €
Total	2 640 000 €		100%	2 640 000 €

** Le Département de la Savoie et l'Etat au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) financent habituellement ce type d'investissements.